

Évaluer les interventions sociales

Deux journées de formation
à l'intention des cadres des services sociaux

Pourquoi cette formation ?

Dans un contexte de tension budgétaire, évaluer les interventions sociales est plus que jamais une nécessité pour toutes les institutions participant à la mise en oeuvre des dispositifs de solidarité. L'évaluation est en effet le seul moyen d'avoir une vision claire des impacts, forces et faiblesses des interventions conduites en matière de solidarité. Elle est un facteur d'équité, de qualité et d'efficacité.

Le développement de l'évaluation nécessite que les professionnels du secteur social connaissent ses principes et sa méthodologie. Il leur revient en effet de jouer le premier rôle dans la conduite des démarches évaluatives.

C'est pourquoi l'Institut de la Performance Publique propose ces deux journées. Celles-ci permettront de procéder à un tour d'horizon des méthodes d'évaluation adaptées aux problématiques de l'intervention sociale. L'ensemble des champs d'action des services sociaux pourront être envisagés en fonction des activités des participants, la formation combinant apports méthodologiques et réalisation d'études de cas.

L'agenda

4 et 5 juin 2019 - Paris

25 et 26 novembre 2019 - Paris

Les participants

La formation réunit des agents chargés de fonction d'encadrement en poste dans les Départements, dans les CCAS et dans les services de l'action sociale des CAF et MSA. Elle intéresse les cadres des services centraux mais aussi ceux des services territorialisés (unités territoriales, centres médico-sociaux).

Les questions traitées

Les principes de l'évaluation appliquée aux interventions sociales :

Les différentes démarches évaluatives, les différents angles d'évaluation possibles.

L'analyse et la priorisation des objectifs des interventions

L'évaluation "ex-ante" : comment concevoir une étude de faisabilité ?

L'analyse des opportunités et risques, des coûts et avantages.

L'évaluation "au fil de l'eau" : comment concevoir un tableau de bord ?

La sélection d'indicateurs pertinents et leur définition précise.

L'évaluation "ex-post" : comment dresser le bilan d'une intervention ?

La formulation de la problématique ou "questionnement évaluatif".
Le choix des méthodes d'investigation.

L'évaluation des besoins des personnes et de la demande des usagers

L'évaluation de la qualité en action sociale

Les notions de qualité de service et de qualité d'intervention.
Construction de référentiels d'évaluation de la qualité et analyse multi-critères.

L'évaluation de l'utilité et de l'efficacité en action sociale

Les différents niveaux d'effets de l'intervention : résultats immédiats, effets à court ou moyen terme, conséquences à long terme.
L'observation de l'efficacité réelle et l'étude de l'efficacité perçue.

L'évaluation du coût d'intervention et de l'efficience

Méthodologie de mesure des coûts, construction d'indicateurs d'efficience.

Etudes de cas appliquées à différents champs et formes d'intervention

L'évaluation des interventions individualisées et collectives.
L'évaluation du travail d'accueil, d'information, d'aide à l'accès aux droits.
L'évaluation des interventions de terrain auprès des différents "publics" : enfance-famille, personnes en situation d'exclusion, personnes âgées, ...

Le formateur

Denis Villotte, directeur de l'Institut de la Performance Publique, anime l'intégralité de la session.

L'animation

Alternance d'exposés, échanges, études de cas.
Un dossier documentaire est remis au début de la session.

Les horaires

> Premier jour : accueil à partir de 9h00, début des travaux à 9h30, suspension des travaux à 17h30.
> Deuxième jour : reprise à 9h00, fin du séminaire à 17h00.

Évaluer les interventions sociales

☎ information et réservation téléphonique : (0)155 748 300

@ courrier électronique : ipp@ipp.fr

✉ courrier postal : 39 rue du Ranelagh - 75016 Paris

Prix et prestations

Le prix, non soumis à TVA, est de 1 125 € par participant.
Il inclut les déjeuners et collations. La session est non-résidentielle.

Cocher la date choisie

4 et 5 juin 2019 - Paris

25 et 26 novembre 2019 - Paris

Modalités et conditions d'inscription

Définition de l'organisme-client, intervention éventuelle d'un tiers : L'organisme-client est la personne morale (collectivité, administration, association, établissement public, société, ...) qui inscrit un ou plusieurs membres de son personnel à la session de formation. L'intervention éventuelle d'un tiers (organisme collecteur agréé ou autre) dans le paiement de la prestation n'emporte aucune modification des conditions d'inscription et ne délie en aucun cas l'organisme-client de son obligation de paiement complet des factures émises et de leurs éventuels intérêts de retard.

Réservation sans frais : Une réservation non-contractuelle peut être effectuée par téléphone ou par e-mail. L'Institut maintiendra dans ce cas la réservation pendant un maximum de huit jours jusqu'à régularisation de la demande d'inscription.

Demande d'inscription et lettre de confirmation : La demande d'inscription, valant commande ferme, est constituée par l'envoi (par e-mail ou courrier postal) de la présente fiche d'inscription signée par un représentant de l'organisme-client. L'Institut envoie alors une lettre de confirmation valant convention de formation simplifiée à l'adresse électronique mentionnée par l'organisme-client dans sa demande d'inscription.

Lieux des sessions, convocation des participants : Les sessions se tiennent en "intra-muros" (et non en banlieue) dans un lieu facilement accessible par transport en commun. La lettre de convocation précisant l'adresse du lieu de la formation et l'accès par transports en commun est envoyée à chaque participant à l'adresse électronique communiquée lors de l'inscription, environ trente jours avant la tenue de la session.

Facturation et paiement : La facture est établie sous forme de fichier "pdf" et adressée par courrier électronique. La facturation est effectuée à la confirmation d'inscription pour les organismes de droit privé ou "après service fait" pour les organismes soumis aux règles de la comptabilité publique, étant précisé que la réalité du service fait résulte dans tous les cas de la tenue effective de la session ayant fait l'objet d'une demande d'inscription enregistrée. Les délais de paiement et les intérêts dus en cas de paiement tardif sont ceux fixés par la loi et les règlements français.

Remplacements, annulations : Si un participant inscrit est indisponible, l'organisme-client peut le faire remplacer sans frais par un autre membre de son personnel, à condition d'en informer l'Institut. Toute annulation doit être notifiée à l'Institut au moins trois semaines avant le début de la session, un forfait de 75 Euros représentatif des frais de gestion du dossier étant alors facturé. Aucune demande d'annulation ne sera acceptée moins de trois semaines avant le début de la session : les frais d'inscription seront dus en totalité en cas d'annulation tardive ou d'absence d'un participant régulièrement inscrit.

Attestation : Une attestation individuelle de stage (ou attestation de service fait en cas d'annulation tardive ou d'absence d'un participant) est adressée par courriel aux participants et au gestionnaire de la formation continue après la tenue de la session.

Organisme-client

Dénomination et adresse postale

Service et/ou nom du responsable de la gestion de l'inscription

Adresse e-mail Tél.

Participants à inscrire

Mr-Mme, Prénom, NOM	Fonction	Adresse e-mail pour convocation

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 1125 Euros = _____ €

Cachet de l'organisme-client et signature de la personne autorisée

Fait à
le